<u>Présents</u>: VERMOREL Séverine (parent d'élève et conseillère municipale Bussy), DERORY Serge (adjoint Bussy), BALDINI Josiane (maire d'Arthun), GRENIER Evelyne (Adjointe mairie de Saint Sixte), Mme BEAL (institutrice Bussy), PORTERON Nelly (vice-trésorière), RAJAT Fabienne (trésorière), JULLIEN Benoit (président), des parents d'élève (5 familles représentées)

<u>Excusés</u>: VIAL Bernard (maire de Bussy), ESSERTEL Philippe (maire de Saint Sixte), Mme VINCENT (parent d'élève), TRIOMPHE Sylvie (parent d'élève)

Bilan de l'année 2018/2019 :

- Il a été servi 10921 repas soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente.
- Cette année a été marquée par plusieurs changements à commencer par un renouvellement important du bureau de l'association. Les nouvelles recrues sont toujours les bienvenues pour étoffer le groupe actuel.
- Changement à Saint-Sixte également avec le déménagement de la cantine dans la salle derrière la mairie. Cela facilite grandement les livraisons pour le traiteur et permet d'avoir plus d'espace ce qui devenait nécessaire avec l'augmentation du nombre de repas sur Saint Sixte.

<u>Informations concernant l'année scolaire en cours (2019/2020)</u>:

- Cette année débute également avec des changements, du côté du personnel de cantine cette fois. Marie-Claude, la cantinière de Bussy, à pris sa retraite et Monique, à Arthun, est actuellement en arrêt maladie.
- Les travaux à l'école de Bussy entraînent également quelques modifications avec une forte augmentation des effectifs sur la cantine d'Arthun qui accueille une classe pendant les travaux. Les mairies des 2 communes concernées ont fait le nécessaire pour garantir l'accueil des enfants dans de bonnes conditions et avec le personnel adéquat et nous les en remercions.
- Le contrat avec l'atelier du cuisinier à Saint Symphorien sur Coise a été reconduit cette année. Le prix du repas reste inchangé, à savoir 4,20€ dont 3,50€ à charge des familles.
- L'association tient à rappeler quelques règles de fonctionnement afin de faciliter le travail du personnel de cantine et des bénévoles de l'association :
 - O l'inscription pour la semaine suivante se fait le jeudi au plus tard,
 - o pour les inscriptions au mois, si la dernière semaine est à cheval sur 2 mois bien inscrire la semaine complète.
 - 0 un repas ne peut pas être annulé le jour même,
 - 0 les chèques doivent être rédigés en noir ou en bleu et ne pas être agrafés ou scotchés,
 - o dans un souci d'économie et d'écologie, il est demandé aux enfants d'apporter une serviette en tissu marquée à leur nom qui sera rapportée le week-end pour être lavé.

Bilan financier 2018/2019:

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------|----------|--|----------|
| Traiteur | 46926.60 | Achat tickets repas par les familles et instituteurs | 40414.16 |
| Fournitures payées en liquide | 117.22 | Subventions mairies | 8772.85 |
| Fournitures payées en chèque | 135.55 | Intérêts du livret A | 22.28 |
| TOTAL | 47179.37 | | 49209.29 |

Renouvellement du bureau:

Deux membres du bureau (Marie-Hélène ARCHIMBAUD et Marine GIROUD) ayant démissionné, les postes de viceprésident et de secrétaire sont à pourvoir. Véronique VOYANT dont la fille vient de faire sa rentrée sur le RPI intègre le bureau de l'association.

Le nouveau bureau, élu à l'unanimité, se compose donc comme suit :

Président : Benoît JULLIEN

Trésorière : Fabienne RAJAT

Vice-trésorière : Nelly PORTERON

Secrétaire : Véronique VOYANT

Les postes de vice-président et vice-secrétaire restent donc à pourvoir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.